

Les compteurs d'énergie "intelligents" en débat

"Compteurs intelligents, consommateurs pigeons?"... titrions-nous dans un récent article^❶. Souhaitant confronter notre vision et celle des différents acteurs concernés, nous avons organisé un débat public qui, pour la première fois en Belgique francophone, a permis d'aborder cette question du point de vue des citoyens-consommateurs.

Le débat, introduit par le CSCE et animé par Joan Condijs (Le Soir), a permis de confronter les points de vue d'un public critique et ceux de MM. Henri Autrique (conseiller de la ministre de l'Énergie de la Région bruxelloise), Bruno Vanderschueren (directeur général de Lampiris),

LES COMPTEURS "INTELLIGENTS" FONT L'OBJET DE DIRECTIVES EUROPÉENNES, AGITENT LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR ET CONSTITUENT UN ENJEU MAJEUR POUR L'ACCÈS DES MÉNAGES À L'ÉNERGIE. EN DÉCEMBRE 2009, LE CSCE A PRIS L'INITIATIVE D'ORGANISER UN DÉBAT PUBLIC SUR CE SUJET. COMPTE-RENDU SUBJECTIF.

/ Arnaud Lismond
CSCE

Luc Hujoel (directeur général de Sibega), Philippe Lamberts (député européen Écolo), ainsi que d'Eric Devuyt (Coordination Gaz-Electricité-Eau Bruxelles). Nous n'avons

pu que regretter que, malgré des invitations répétées, la Fédération belge des entreprises électriques et gazières n'ait pas souhaité y défendre publiquement sa position.

50 À 100 EUROS PAR MÉNAGE
Pour le CSCE, il faut "oser dire non" à l'installation généralisée de compteurs intelligents. Tout d'abord, l'installation de ces comp-

Les compteurs "intelligents", Kesako ?

Rappel^❶. Sous l'impulsion du lobby des constructeurs des appareils électroniques concernés, regroupés au sein du "European Smart Metering Industry Group", l'Union européenne a adopté une disposition qui engage les États-membres à faire remplacer les compteurs de gaz et d'électricité électromécaniques actuels par des appareils électroniques "intelligents" (en anglais "smart meters"). Ces nouveaux compteurs, dont les fonctionnalités ne sont pas encore précisément fixées, permettraient d'échanger de façon plus ou moins régulière des informations entre l'installation des ménages et le distributeur ou le fournisseur d'énergie. Ils devraient pouvoir être actionnés à distance (coupure, limitation de puissance...). Dans certaines versions, ils permettraient également de facturer de l'électricité selon le moment précis de sa consommation (et de faire varier son prix en fonction de celui-ci).

Que dit la Directive européenne ?
La Directive 2009/72/CE, qui a été adoptée en juillet 2009, prévoit que: "Les États-membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité. La mise en place de tels systèmes peut être subordonnée à une évaluation économique à long terme de l'ensemble des coûts et des bénéfices pour le marché et pour le consommateur, pris individuellement, ou à une étude déterminant quel modèle de compteur intelligent est le plus rationnel économiquement et le moins coûteux et quel calendrier peut être envisagé pour leur distribution. Cette évaluation aura lieu au plus tard le 3 septembre 2012.

Sous réserve de cette évaluation, les États-membres, ou toute autorité compétente qu'ils désignent, fixent un calendrier, avec

des objectifs sur une période de dix ans maximum, pour la mise en place de systèmes intelligents de mesure. Si la mise en place de compteurs intelligents donne lieu à une évaluation favorable, au moins 80 % des clients seront équipés de systèmes intelligents de mesure d'ici à 2020."

La Directive précise encore, dans ses considérants: "Si cette évaluation conclut que l'introduction de tels systèmes de mesure n'est raisonnable d'un point de vue économique et rentable que pour les consommateurs dépassant un certain niveau de consommation d'électricité, les États-membres devraient pouvoir tenir compte de ce constat lors de la mise en place des systèmes intelligents de mesure."

^❶ LISMOND A., VANLERBERGHE P., *Compteurs Intelligents, consommateurs pigeons?*, Ensemble 66, p. 52, Oct - déc 2009.

DES COMPTEURS INTELLIGENTS POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE?



teurs aurait un coût net annuel (très approximativement estimé) de 50 à 100 euros par ménage, qui ne nous paraît pas justifié. Nous ne nous faisons en outre aucune illusion. Ce sera toujours, in fine, le consommateur d'énergie qui paierait ce surcoût, que ce soit via le prix du gaz et de l'électricité lui-même, via les coûts de distribution ou via l'impôt.

L'examen des cas dans lesquels les compteurs intelligents ont été installés sur une grande échelle nous renforce dans cette conviction. Ceux-ci répondent à des situations spécifiques du marché qui ne correspondent pas à la nôtre. En Italie, l'installation a été principalement motivée par le souci de combattre la fraude. En Suède, par celui de pouvoir éviter des coûts de relevage importants

des compteurs dans une situation de grande dispersion des habitats.

En Californie et en Ontario, le déploiement est justifié par des niveaux de consommation électrique moyenne sans commune mesure avec la situation en Belgique et en particulier en région bruxelloise, qui ouvrent de toutes autres perspectives en matière d'économie d'énergie. La consommation électrique annuelle des ménages de l'Ontario (moyenne de 11.283 kWh/an) est très éloignée de la nôtre. À Bruxelles, 50 % des ménages consomment moins de 2.036 kWh/an d'électricité, 80 % des ménages moins de 3.960 kWh/an, pour ceux qui ne bénéficient pas du tarif social spécifique. Ce qui est pertinent là-bas ne l'est pas nécessairement chez nous.

Même pour la Californie, le projet pourrait encore n'être que "tout juste rentable étant donné la durée de vie des investissements". Pour l'Ontario, les résultats financiers attendus sont: "Objectif d'équilibre, sans données chiffrées précises. Coût du déploiement recouvert à travers l'ajustement des tarifs de distribution". Par ailleurs, pour l'Italie, l'estimation des coûts fut "au départ largement sous-estimée, puis réévaluée (620 M d'euros estimés au départ, contre 2 Mds d'euros en 2^e estimation en 2002)".

PAS ÉCOLOGIQUES

Dans le contexte du marché belge, la pertinence de l'investissement dans les compteurs intelligents, en termes d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), ne nous paraît pas du tout établie. Ce n'est pas

(70)

DÉBATS PARLEMENTAIRES À REBONDISSEMENTS SUR LES COMPTEURS INTELLIGENTS HOLLANDAIS
(Paul Vanlerberghe)

(72)

L'AVIS DE LA FEBEG SUR "LE COMPTAGE INTELLIGENT"
(Paul Vanlerberghe)

(74)

COMPTEURS ÉLECTRONIQUES, CE QU'EN PENSE LE CRIOC
(Adriaan Meersman)

(75)

DES COMPTEURS INTELLIGENTS? PAS AU DÉTRIMENT DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE
(Clara Mennig et Manuel Lambert)

(76)

LA SOCIÉTÉ MÉTRIX SOUS HAUTE TENSION!
(Paul Vanlerberghe)

(77)

LES PROJETS DU GOUVERNEMENT BRUXELLOIS EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'ÉNERGIE SONT-ILS SUFFISANTS?
(Claude Adriaenssens)

le compteur qui fait la consommation. Pour favoriser les économies d'énergie, il nous paraîtrait beaucoup plus pertinent de mettre à la disposition de tous les ménages un certain nombre d'équipements de base. Par exemple, en finançant pleinement l'installation d'un thermostat d'ambiance (coût d'achat unique : entre 25 et 170 euros) permettant de programmer la température en fonction de l'heure de la journée, le placement de vannes thermostatiques, ou de pommeaux de douches économiques dont de nombreux logements ne sont pas encore pourvus et qui génèrent, sans perte de confort, des économies bien établies.

ANTISOCIAUX

Par ailleurs, les compteurs "intelligents" donnant la possibilité aux fournisseurs (ou au distributeur) de couper ou de limiter la puissance à distance, et potentiellement de généraliser le système de prépaiement, le CSCE estime qu'ils auraient un impact particulièrement négatif pour l'accès à l'énergie du public précaire. Les études préliminaires sont crûment explicites à ce sujet (cf. l'encadré au bas de la page).

Nous ne sommes, en outre, pas du tout convaincus que les compteurs intelligents simplifieraient les relations entre les ménages et les

fournisseurs. L'expérience d'ENEL en Italie ferait apparaître comme effet, non prévu mais constaté, une : *"augmentation des appels au service client : augmentation des réclamations, apparemment dues à l'augmentation des factures (débat sur la facturation de l'énergie réactive) et à la fréquence des coupures pour dépassement de puissance appelée (compteurs très précis)"*❶.

Enfin, le CSCE estime qu'il faut prendre en considération les incidences négatives indirectes des compteurs intelligents : atteinte à la vie privée❷, sécurité informatique du système❸, impact environne-

mental de l'utilisation massive de communications...

L'ÉLECTRICITÉ NE SE STOCKE PAS

Malheureusement pour le caractère contradictoire du débat, aucun interlocuteur ayant répondu à notre invitation n'a défendu l'installation généralisée et rapide des compteurs intelligents, promue par le régulateur flamand et par la Fédération belge des entreprises électriques et gazières.

En tant que fournisseur, le directeur général de Lampiris (fournisseur), M. Vanderschueren, a toutefois développé une tout autre vision : *"L'électricité ne se stocke pas, ou très difficilement. Les jours où il y a du vent au Danemark, le prix de gros de l'électricité est 20 % plus bas par rapport à un jour sans vent. Les compteurs intelligents devraient permettre aux clients d'optimiser leurs achats d'énergie en fonction de ces évolutions de prix... Je pense que, quand on a vu les premiers GSM, on s'est dit "que va-t-on faire avec ça?". Aujourd'hui, on ne peut plus s'en passer. On a donc adapté notre style de vie par rapport à une évolution technologique et il se pourrait bien que les compteurs intelligents nous amènent également à changer nos comportements et à gérer autrement notre énergie. Je suis pour l'utilisation de compteurs intelligents. Certainement dans le cas de nouvelles constructions. Faut-il remplacer tous les compteurs ? C'est un autre débat, mais à plus long terme, c'est une évolution logique."*

EXPÉRIMENTONS

Pour M. Lamberts, député européen Ecolo, il faut se garder d'attitudes de refus de la nouveauté : *"Si on avait appliqué ce genre de raisonnements, on n'aurait pas Internet, on n'aurait pas de GSM... Avec le développement de la production décentralisée d'électricité verte, on va passer à un système où il y aura des millions de personnes qui consomment sur le réseau et des millions de points*

Coupures, limitations et prépaiements

Selon l'étude Kema, *"les gestionnaires de réseaux wallons et flamands ont implémenté les compteurs à budget en tant qu'alternative pour les mauvais payeurs. Cependant, il n'y a pas encore ce type de dispositif à Bruxelles. Le coût de l'installation et de l'entretien de ces compteurs à budgets est élevé, mais il s'agit d'un instrument qui a fait ses preuves contre les consommateurs en défaut de paiement. Les compteurs intelligents ont la capacité de mettre en œuvre des fonctionnalités de prépaiement. De plus, ils permettent la coupure à distance et la diminution de puissance si les finances du consommateur deviennent insuffisantes. Les bénéfices de la fonction de prépaiement dans les compteurs intelligents en Wallonie et en Flandre sont, en premier lieu, les coûts évités pour le placement de compteurs à budget (matériel et coûts d'installation) et en second lieu, d'éviter de conserver un coûteux service clientèle pour un petit nombre de clients utilisant un compteur à budget. À Bruxelles, les coûts de l'installation de ce type de compteurs à prépaiement ont été pris en compte [par l'étude Kema] comme un bénéfice de l'installation des compteurs intelligents. En général, les compteurs intelligents peuvent être encore plus efficaces, parce que le processus comme la coupure et la réduction de puissance peut être exécuté plus vite quand une communication directe avec le compteur est mise en place. De plus, les compteurs intelligents fournissent la fonction de prépaiement à tous les consommateurs, et les systèmes informatisés de prépaiement sont beaucoup plus efficaces et moins sensibles à la fraude. Pour tirer pleinement les bénéfices des comp-*

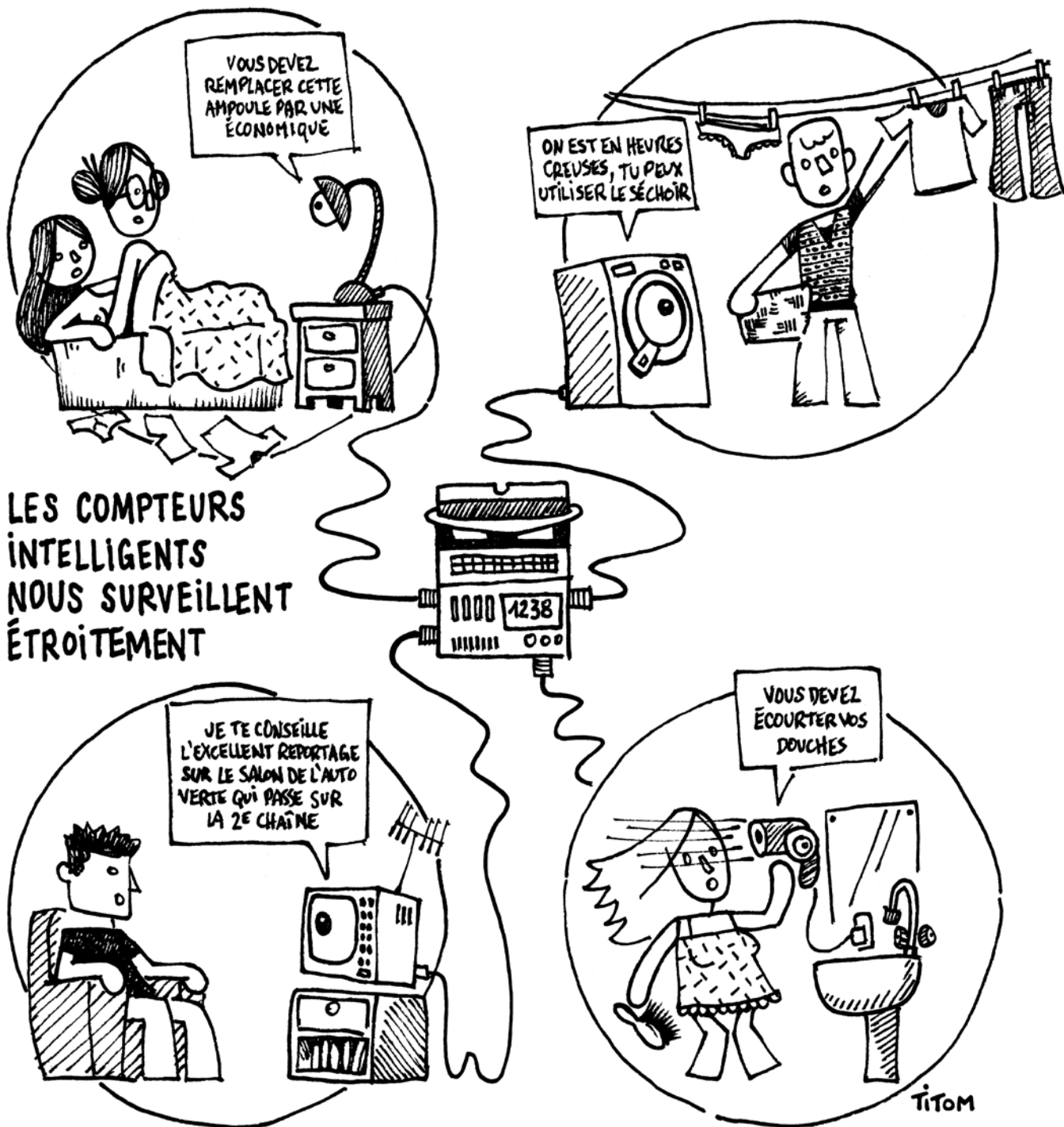
*teurs intelligents, la législation devra parfois être adaptée. Par exemple, la question des compteurs à budget est très dépendante de la régulation. La fonction de prépaiement des compteurs intelligents pourra seulement être efficace quand les règles et les régulations seront mises à jour pour rencontrer les fonctionnalités des compteurs intelligents. Si les régulations ne sont pas adaptées, les fonctions présumées des compteurs intelligents ne pourront pas délivrer les bénéfices attendus"*❶.

Les consommateurs en situation de précarité et leur protection sociale sont donc directement visés par le projet d'installation de compteurs intelligents. Comme le note encore la même étude, *"Bruxelles a une plus grande part de clients en défaut de paiement que la Flandre, il en résulte de plus grandes économies par consommateur, liées à une gestion plus efficace de ces consommateurs"*❷. Des exemples existent déjà. L'étude de Capgemini relève, concernant l'Italie, parmi les effets constatés des compteurs intelligents installés : *"Lutter efficacement contre les mauvais payeurs. Données brutes sur l'année 2005 : Déconnexions pour mauvais paiement : 0,9 million. Reconnexions suite à un mauvais paiement : 0,5 millions"*❸. Que sont devenus les 400.000 foyers qui n'ont apparemment pas été reconnectés ? L'étude ne le dit pas...

❶ Kema, Consolidated report of the Cost-benefit Analysis of the introduction of smart meters in Belgium, 20 avril 2009.

❷ Kema, Ibid, p. 13.

❸ Capgemini, Comparatif international des projets de compteurs évolués sur les marchés électriques de sept Etats, 2007, p. 55.



LES COMPTEURS INTELLIGENTS NOUS SURVEILLENT ÉTROITEMENT

qui l'alimentent. Et ce seront souvent les mêmes. Faut-il rendre ce réseau intelligent? La réponse est sans aucun doute oui. Est-ce que le compteur intelligent fait partie de cette architecture globale. Indiscutablement, oui. La question est de savoir par où on commence. Il est inutile de courir à bride abattue. En matière d'économies d'énergie, il y a peut-être d'autres moyens qui permettent de faire des économies plus importantes. Il faut commencer par "cueillir les fruits les plus bas". C'est par l'isolation des bâtiments qu'il faut commencer. Là, ça rapporte très vite. Pour les compteurs intelligents, expérimentons."

SI ON NOUS DEMANDE DE LE FAIRE

M. Hujuel nous a présenté l'analyse du distributeur bruxellois, Sibelga: "Nous n'avons pas été invités à participer au débat sur le comptage intelligent. La décision a été prise avant tout débat sociétal, dans un univers relativement limité dans lequel c'est plutôt l'industrie de l'électronique et de l'informatique, d'un côté, et les autorités européennes, de l'autre, qui ont pesé. Beaucoup de débats techniques ont été escamotés. On dit qu'il faut faire du comptage intelligent pour créer les réseaux intelligents, mais on n'est pas encore très loin dans la définition de ce que sont

ces réseaux et on risque d'implémenter un peu vite un système de compteurs qui ne sera pas tout à fait adapté et qui n'aura pas tout à fait les caractéristiques nécessaires pour s'imbriquer dans un réseau intelligent susceptible de gérer la production décentralisée d'énergies renouvelables.

Les décisions qui se prennent en Flandre, et qui sont à la veille d'être prises aux Pays-Bas, se font alors que les normes techniques ne sont pas définies au niveau européen, et qu'elles vont l'être. Alors que les fonctionnalités des compteurs devront encore être définies et, plus généralement, que le modèle de

marché (c'est-à-dire la façon dont s'organisent les rapports entre les fournisseurs, les réseaux et les clients) est encore aujourd'hui en débat. Il est très probable que l'Europe impose certains changements au modèle de marché. De ce point de vue là aussi, on se précipite sans doute un peu pour mettre en œuvre des programmes de comptage intelligent, sans réfléchir assez à l'évolution souhaitable du marché.

Sibelga a cependant testé l'installation de compteurs intelligents. [voir encadré p. 68]. Nous avons pris les devants pour réussir ce défi si on nous demande de le faire. Ça

ne veut pas dire pour autant que nous sommes des fanatiques des compteurs intelligents. Si une firme comme Sibelga dit "nous sommes contre les compteurs intelligents", ça voudra dire "nous sommes contre le développement de l'éolien et du solaire". Nous ne voulons pas être considérés comme tels. Sibelga se positionne comme une entreprise qui fera ce que la société lui demande de faire, à travers le politique et le régulateur."

Par ailleurs, Luc Hujoel relève que "ce n'est pas un business case, une étude des coûts et bénéfiques, qui règle la question. Le bureau d'études Kema pensait démontrer que tout irait très bien et ils sont sortis avec une étude coûts-bénéfiques très négative. Mais c'était sans doute qu'ils n'étaient pas des consultants très futés. Maintenant, Eandis, qui veut à tout prix faire ce projet, et très vite, a fait faire par un autre consultant (Accenture) une grande étude qui démontre exactement le contraire, et qu'il y a de très bonnes raisons de vous faire payer 50 à 100 euros par an, parce que c'est vous qui allez en être les grands bénéficiaires... Il faut faire des business cases mais il faut surtout les analyser de façon critique, parce qu'il y a moyen d'en faire beaucoup de choses..."

EST-CE JUSTIFIÉ EN DESSOUS DE 3.500 KWH/AN ?

Pour Eric Devuyt (Coordination Gaz-Electricité-Eau Bruxelles) : "On ne sait pas très bien ce qu'il y a derrière la notion de "compteurs intelligents": un relevé à distance annuel de la consommation en vue de la facturation ou, à l'autre extrémité, une interactivité très importante. Il y a là un large panel de choix de technologies et de fonctionnalités. Quel niveau de fiabilité souhaite-t-on pour quelles opérations? Quels sont les processus mis en place en amont des compteurs? Selon les choix qui seront faits, les impacts, notamment en termes de coûts, seront très différenciés. Par ailleurs, est-ce que le compteur intelligent se justifie pour les personnes qui consomment moins de 3.500 kWh d'électricité?"

Claude Adriaenssens (Coordination Gaz-Electricité-Eau Bruxelles) poursuit : "La question doit être abordée d'un point de vue collectif et pas uniquement sous l'angle individualiste d'un rapport client-fournisseur le plus intéressant possible à chaque moment pour chacun en particulier, sans tenir compte des autres usagers et des besoins de la société. Avant de faire des compteurs intelligents, on

ferait mieux d'évaluer l'impact qu'a eu la libéralisation du secteur gaz-électricité pour les ménages et en particulier les plus précaires. Nous pensons que la solidarité entre les usagers et la négociation collective entre tous les acteurs permettent pour chacun, et spécialement pour les plus pauvres, un meilleur accès au gaz et à l'électricité qu'une liberté de choix individuelle illusoire. Nous sommes convaincus que le retour à un fournisseur public exclusif pour les ménages reste la meilleure solution."

PAS DE DÉCISION PRÉCIPITÉE

Henri Autrique (conseiller de la ministre bruxelloise de l'Énergie) indique que "dans les pays qui ont déjà installé des compteurs intelligents, que ce soit l'Italie sur un mode de base ou la Suède sous une forme plus évoluée, on n'a pu tirer aucune conclusion sur les économies d'énergie réalisées. Si l'on considère l'aspect économique, l'étude Kema, sponsorisée par Belgacom, conclut à un déficit de 170 millions d'euros sur 20 ans pour la Région bruxelloise. Par ailleurs cette étude, qui n'est pas publique, est basée sur des hypothèses dont la fiabilité est particulièrement difficile à évaluer. La nécessité de réaliser d'autres études paraît s'imposer."

Les incertitudes sur ce dossier sont nombreuses et de natures diverses. La ministre bruxelloise de l'Énergie estime qu'il n'est pas du tout opportun de prendre une décision précipitée quant à l'installation de ces compteurs à Bruxelles. Comme l'a signalé Brugel, le régulateur bruxellois, dans un récent rapport, toute décision en la matière doit prendre en compte la manière dont se définit le futur modèle de marché. En tout état de cause, avant de prendre une décision dans un sens ou dans l'autre, il conviendra d'effectuer des études approfondies sur les différents aspects de la mise en oeuvre d'un comptage électronique, tout en veillant à assurer une cohérence au niveau belge.

Dès l'année 2010, nous allons lancer une étude, que nous espérons commune avec la Région wallonne. Il conviendra d'examiner de façon précise qui supporterait le coût, qui tirera les bénéfices éventuels, en tenant compte en premier lieu du consommateur, avec une attention toute particulière pour le consommateur précaire".

LA MESSE N'EST PAS DITE

Au terme du débat, bien peu d'arguments des partisans d'une installation généralisée des compteurs "intelligents" ont, selon nous, résisté à la discussion. Ils se résument pour l'essentiel à ce que le public a repéré comme une invocation naïve du "déterminisme technologique", c'est-à-dire de l'idée que les innovations technologiques font l'histoire, indépendamment des choix de la société : "Ce que la technologie permet de faire, il est nécessaire de le faire." Il n'y aurait, dès lors, plus de raison de s'interroger sur les motivations, les coûts, les effets sociaux ou environnementaux réellement induits...

Pourtant l'analyse démontre que, même si les compteurs électromécaniques seront progressivement remplacés par des compteurs électroniques, il n'est en rien inscrit dans les astres que ce soit par

Le test de faisabilité de Sibelga

Sibelga a expérimenté l'utilisation de compteurs intelligents sur le terrain. Luc Hujoel en tire quatre leçons :

1. Il y a moyen de transmettre les informations tous les mois ou tous les jours du compteur jusqu'à Sibelga par le biais du réseau, sur les câbles électriques. Mais pas tous les quarts d'heure, dans le cadre du matériel existant sur notre réseau.

2. Pour le compteur électrique, on s'est rendu compte qu'il faut modifier toute l'armoire électrique se trouvant dans la cave (qui comprend les protections, le raccordement). Il ne suffit pas de remplacer le compteur, il faut remplacer l'armoire.

3. La transmission marche, mais il y a des formes de perturbations qu'il faut maîtriser. Rien ne dit que ces perturbations ne vont pas croître avec l'apparition d'autres appareils qui seront branchés sur le réseau. Il faudra une évolution technologique continue pour maîtriser ça.

4. Nous avions prévu de tester le matériel de trois fournisseurs qui nous paraissaient les plus performants. Deux des trois fournisseurs qui avaient fait offre, qui comptent parmi les plus grandes firmes de comptage électronique du monde, ont déclaré forfait au moment de la livraison. Il y a donc encore une maturité industrielle qui doit être atteinte. Je ne dis pas que les compteurs ne fonctionnent pas en Suède, mais ce ne sont pas les mêmes qui ont été présentés pour faire l'expérience chez nous."

des compteurs "intelligents" et communicants. La généralisation de l'installation de ce type d'appareil n'est donc pas une évidence mais seulement – sous le couvert du progrès, de l'environnement et de l'Europe – la revendication des grandes firmes qui en bénéficieraient.

À les suivre sur cette base, il est évident que ce seront les consommateurs qui feraient les frais d'une telle mesure. "Oui" à une organisation du réseau écologique, mais à condition qu'elle soit également sociale et rationnelle. "Oui", à condition que le souci écologique ne soit pas un simple alibi pour abuser le public et masquer les intérêts de sociétés multinationales. Comme l'indiquait à ce propos M. Christian Tefnin (ORES), représentant ce distributeur wallon, lors d'un récent colloque du régulateur régional: "Il aurait avantage à méditer la ruée vers l'or californienne. Les seuls à y avoir fait fortune furent les marchands de pelles et de pioches." Il s'agit bien d'arbitrer entre différents intérêts, et c'est aux mandataires politiques (principalement régionaux) qu'il appartient de prendre leurs responsabilités. ■

- ④ LISMOND A., VANLERBERGHE P., *Compteurs Intelligents, consommateurs pigeons?*, Ensemble 66, p. 52. Oct – déc 2009.
- ④ Caggemini, *Comparatif international des projets de compteurs évolués sur les marchés électriques de sept Etats*, 2007, p. 69.
- ④ *ibid*, p. 19.
- ④ Brugel, "Rapport sur l'évolution du marché régional de l'électricité et du gaz pour l'année 2007", 10 juillet 2008, pp. 25 et 26
- ④ Caggemini, p. 34.
- ④ *ibid*, p. 64.
- ④ *ibid*, p. 52.
- ④ *ibid*, p. 52.
- ① Voir dans ce numéro l'article de la Ligue des droits de l'homme, p. 75.
- ② Cf. CNN, *Smart Grid may be vulnerable to hackers*, 21 mars 2009, www.cnn.com/2009/TECH/03/20/smartgrid.vulnerability/



LES COMPTEURS INTELLIGENTS NOUS SURVEILLENT ÉTROITEMENT

Les revendications du CSCE

Dans l'état actuel des informations disponibles, le CSCE est opposé à l'installation généralisée des compteurs intelligents. Il n'est cependant pas opposé à un placement ponctuel de compteurs de ce type chez des usagers qui se sont engagés dans la production énergétique décentralisée.

Le CSCE demande l'ouverture d'un réel débat public contradictoire sur ce sujet et prendra des initiatives en ce sens. Il demande aux ministres compétents de se positionner contre la généralisation des compteurs intelligents et d'initier très rapidement les études coûts/bénéfices susceptibles de répondre à la condition fixée par la Directive européenne pour ne pas généraliser leur installation.

Il demande en particulier :

- que le pouvoir politique assume la responsabilité finale de l'étude et des paramètres et hypothèses choisies,
- que le cahier des charges et le suivi des études soient élaborés en concertation avec les

- groupes et associations de défense des consommateurs spécialisés et intéressés,
- que l'étude coûts/bénéfices soit segmentée en fonction du profil social et de consommation,
- qu'une étude spécifique soit réalisée pour la Région de Bruxelles-Capitale, qui a des caractéristiques propres,
- qu'au-delà d'une étude économique, soient également réalisées des études spécifiques sur les impacts sociaux, sur les impacts sur la protection de la vie privée, sur les risques de sécurité informatique et sur les impacts en termes d'émissions électromagnétiques ;
- que ces études soient réalisées à temps pour pouvoir être précisées et affinées en fonction de l'évolution du débat public préalable au positionnement à adopter avant l'échéance fixée par la Directive européenne...

Le CSCE demande également à la Région et aux autorités publiques bruxelloises de prendre les mesures utiles pour que Sibelga/Metrix améliore la qualité de son service de relevé (notamment par l'octroi à son personnel de contrats à durée indéterminée).